

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE De BON REPOS SUR BLAVET
COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Le quinze deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de réunion de ses séances, sous la présidence de Raoul RIOU, maire.

Présents : Mmes Sylviane AYME, Christine BENOT, Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Françoise LE CAM, Magalie MOY.

Nicolas BENOIT, Gilles du PONTAVICE, Jean-Robert LAOT, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absent(e)s : Antoine STEVENS, Germaine MURZEAU

Absent(e)s excusé(e)s : Cyril LE FUR a donné pouvoir à Sylviane AYME, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Raoul RIOU

Magalie MOY a été nommé secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

M. le maire propose de retirer 1 point à l'ordre du jour et de le reporter ultérieurement, faute d'éléments suffisants:

- Devis réparation pour le véhicule du service technique

M. le maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour:

- Achat de rateliers vélos et prolongation de la mise à disposition de la licence 4 du Gwen Ha Du

Validation du devis pour le PATA 2023 (Point à temps automatique) (délibération n°2023-05-40)

M. Jean-Robert LAOT, maire délégué de Laniscat, en charge de la voirie explique à l'assemblée avoir sollicité 3 entreprises pour réaliser du Point à Temps Automatique, pour une quantité de 18 tonnes, sur les voies communales : Colas - Eiffage et Pigeon Bretagne Sud.

Les 3 entreprises ont répondu.

M. Jean-Robert LAOT, maire délégué de Laniscat et en charge de la voirie présente les devis :

Eiffage : 18 T pour un montant de 19 620 € HT (23 544 € TTC).

Colas : 18 T pour un montant de 23 520 € HT (28 224 € TTC)

Pigeon Bretagne Sud: 18 T pour un montant de 27 648 € HT (33 177.60 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 19 620 € HT (23 544 € TTC).
- AUTORISE le Maire à signer le devis

Désignation d'un référent mobilité

dans le cadre des actions de promotion du covoiturage menées par le Pays en partenariat avec l'association éhop, des campagnes de communication sont prévues sur l'année 2023.

Pour relayer au mieux ces campagnes, la volonté est de mobiliser des « référents mobilité » dans chaque commune afin de mener une diffusion massive et au plus près des habitants.

La priorité cette année est d'axer la communication autour :

- De l'outil OuestGo : la CCKB finance la plateforme de covoiturage Ouestgo, il est donc important d'informer vos concitoyens sur ce service et de contribuer à son évolution.
- De la prime covoiturage de 100 € lancée par le gouvernement et accessible via [Ouestgo](#).

La désignation d'un référent mobilité sera rediscutée ultérieurement

Vote des subventions 2023 (délibération n°2023-05-41)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

NATURE	Montant 2022	Montant 2023
ASSOCIATIONS DE BON REPOS SUR BLAVET		
Amicale Laïque-Laniscat	4000 €	500 €
ASDB (foot)	300 €	300 €
F.N.A.C.A. (Comité Local)	150 €	150 €
Société de chasse de St Gelven	100 € + mise à disposition local	100 € + mise à disposition local
Société de chasse de Laniscat	mise à disposition local	100 € + mise à disposition local
Société de chasse Perret	100 € + mise à disposition local	100 € + mise à disposition local
Autour de Pen Reth	300 €	200 €
Racines d'Argoat	200 €	300 €
Les Amis de TI AN DISKUIZ	300 €	300 €

Les compagnons de l'abbaye de Bon-Repos	300 €	300 €
Sous les chênes de Corot	300 €	300 €
Saint-Gelven Loisirs	150 €	200 €
Entre vous et nous		500 €
AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT		
APPMA Société de pêche -La Plélauffienne	200 €	250 €
Solidarité paysans BRETAGNE	50 €	50 €
Bretagne vivante	50 €	50 €
EDUCATION et FORMATION		
Amicale de Kerampuil – IME Carhaix	40 €	20 € par enfant
Amicale laïque de Silfiac	180 €	20 € par enfant
FSE Collège Paul Eluard	609 €	574 €
Collège Guémené-sur-Scorff		35 € par élève
CFA Ploufragan	40 €	20 €
SPORT et JEUNESSE		
Hand Ball Pélémois	50 €	60 €
Cyclo Club du Blavet	30 €	40 €
Canoë Kayak de Guerlédan	40 €	30 €
Foot Rostrenen	10 €	20 €
Basket club Guerlédan		60 €
Judo club du Pélem		30 €
CULTURE - LOISIRS		
Fanfare de Corlay	50 €	50 €
Chemin archeo Plussulien	50 €	50 €
Korriganed	100 €	100 €
Thalie de Nantes à Brest	100 €	0
Centre généalogique du Poher		35 €
SANTE et SOCIAL		
ADOT 22	30 €	30 €

Hemera-soins palliatifs	30 €	0
Croix Rouge		30 €

Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée St Joseph de Mur-de-Bretagne (délibération n°2023-05-42)

Mme Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven, en charge des affaires scolaires donne lecture à l'assemblée du courrier de l'école Saint-Joseph de Mûr-de-Bretagne qui sollicite de la commune une participation aux charges de fonctionnement pour les élèves venant de notre commune. Mme Magalie MOY rappelle que la commune s'est engagée à continuer de verser une participation pour les élèves des fratries déjà scolarisées avant la fusion.

Pour l'école Saint-Joseph de Mûr-de-Bretagne, cela concerne 1 élève scolarisé en grande section.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide de verser une participation de 1 406.06 € pour l'élève scolarisé en grande section à l'école Saint-Joseph de Mûr-de-Bretagne, ce qui correspond à la moyenne départementale pour un élève de maternelle pour l'année scolaire 2021/2022.

Validation des devis pour le changement de vitrages au gîte de l'orée du bois (délibération n°2023-05-43)

Le Maire informe l'assemblée que 2 vitrages (porte vitrée et baie vitrée) ont été endommagés au gîte L'orée du bois de Laniscat.

Pour des raisons de sécurité évidentes, des devis ont été demandés pour le changement de ces vitrages.

Le maire présente les devis à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide les devis de l'entreprise Falher pour le changement de 2 vitrages pour un montant de 535 € HT (soit 588.50 € TTC) pour le vitrage de la porte vitrée et 1234 € HT (soit 1357.40 € TTC) pour la baie vitrée.
- Autorise le maire à signer les devis

Prolongation de la mise à disposition de la licence 4 du Gwen Ha Du (délibération n°2023-05-44)

Le maire rappelle à l'assemblée que, pendant le temps de fermeture du Gwen Ha Du et comme décidé par délibération du 25/07/2022 (délibération n°2022-07-50), la licence 4 de l'établissement a été mise à disposition de la pizzeria Ar Gantina exploitée par M. Feydeau. Cette mise à disposition arrive à échéance au 31/05/2023.

Le maire explique que les travaux n'ont pas commencé aux Gwen Ha Du. De plus, M. Feydeau n'a toujours pas trouvé de licence 4 à acheter.

Le maire propose donc, même si ce n'était pas prévu dans la convention, de prolonger la mise à disposition jusqu'à la date présumée de réouverture du Gwen Ha Du soit le 30 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de mettre à disposition, à titre gracieux, à M. Feydeau, exploitant de la pizzeria Ar Gantina, la licence 4 du Gwen Ha Du jusqu'au 30 avril 2024.
- Autorise le maire à signer la convention qui précisera les modalités de la mise à disposition.

Validation du devis de réparation du lave-vaisselle du multicommerce de Perret

(délibération n°2023-05-45)

Mme Sylviane AYME, maire déléguée de Perret explique que le lave-vaisselle mis à disposition des exploitants du multicommerce de Perret est tombé en panne. Un devis de réparation a donc été demandé auprès de CAREHO. Celui-ci s'élève à 488.14 € HT (soit 585.77 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le devis de CAREHO d'un montant de 488.14 € HT (soit 585.77 € TTC).
- AUTORISE le Maire à signer le devis

Achat de rateliers vélos (délibération n°2023-05-46)

Le maire présente à l'assemblée le devis pour l'acquisition de 5 rateliers vélos de 3 places proposé par Manutan Collectivités. Il s'élève à 282.50 € HT.

Ceux-ci seront installés près de chaque mairie déléguée, un à l'école et un à l'abribus de Laniscat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le devis de Manutan Collectivités d'un montant de 282.50 € HT
- AUTORISE le Maire à signer le devis et à passer commande.

Mise à disposition d'une salle communale à l'association « Entre Vous et nous » **(délibération n°2023-05-45)**

Le maire explique à l'assemblée que l'association Entre Vous et nous va ouvrir une épicerie participative qui proposera notamment des produits locaux.

L'association sollicite de la commune la mise à disposition d'une salle pour pouvoir y exercer cette activité.

Le maire propose de mettre à disposition de l'association la maison des associations. Cette mise à disposition sera faite à titre gracieux. Les conditions d'occupation seront formalisées par une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE la mise à disposition de la maison des associations à l'association Entre Vous et nous pour l'installation d'une épicerie participative à titre gracieux.
- AUTORISE le Maire à signer la convention formalisant cette mise à disposition.

Questions diverses

- Jumelage St Martory : Dans le cadre du jumelage et en prévision du déplacement prévu à St Martory, le conseil municipal autorise le maire à faire un présent à la commune de St Martory
- Fleurissement : des élus volontaires ont participé avec l'équipe des services techniques à la plantation des fleurs sur l'ensemble des bourgs de la commune.

Commission Culture : Sylviane AYME

« La grande récolte » : La CCKB lance une démarche participative de valorisation, de partage et d'analyse de la vie culturelle, associative et citoyenne en Kreiz Breizh. Cet événement se déroulera sur 2023 et 2024 et s'intitulera « La grande récolte ». Il permettra d'aller à la rencontre des habitantes et habitants de la CCKB dans des lieux et activités les plus diversifiées possible, pour tenter de dessiner avec elles et eux un portrait de notre territoire.

Dans ce projet, la CCKB sera accompagné de la coopérative Cuesta et Esopa productions, deux structures qui ont menées plusieurs démarches similaires et qui œuvrent pour des politiques culturelles ancrées sur leur territoire et facilitant la participation de toutes et tous. Elle travaillera également avec la compagnie artistique Ocus et un laboratoire de recherche en sociologie de l'Université Rennes 2, le LIRIS. Ces acteurs interviendront avec différents outils pour animer une exploration partagée du territoire, dans des temps de résidences régulières qui démarreront en mai et s'achèveront à la fin de l'année.

Il est prévu de mettre en place un groupe relais, constitué d'élus.es de la commission et d'habitant.es, chargé de collecter des paroles ou témoignages de « personnages » du territoire.

Commission Environnement : Gilles du PONTAVICE

Reboisement de Gwirmané. Une proposition a été demandée à l'expert forestier qui s'était chargé de la coupe. Celle-ci a été transmise à E. LE CORRE , technicien bocage de la CCKB pour avis.

Toujours pas de réponse à la contre-proposition faite aux développeurs du parc éolien de Silfiac/Perret

A participé avec Bruded à une réunion de présentation sur les communes de LANGOET qui est positif en énergie (produit + qu'elle ne consomme) et LE SOURN dont les bâtiments publics sont autonomes à 80%.

Commission Communication : Christine BENOT

Lancement de la «newsletter» aux abonnés du site internet de la commune.

La séance se termine à 22h40

Suivent les signatures

AYME Sylviane	
BENOIT Nicolas	
BENOT Christine	
DU PONTAVICE Gilles	
HELLOCO Magalie	
L'HERMITE Sébastien	
LAOT Jean-Robert	
LE BIHAN Corinne	
LE CAM Françoise	
LE FUR Cyril	A donné pouvoir à Sylviane AYME
LE MADEC Lionel	
LE NOUVEL Sandra	A donné pouvoir à Raoul RIOU
MOY Magalie	
MURZEAU Germaine	Absente
RIOU Raoul	
RONCE Philippe	
STEVENS Antoine	Absent
VICENT Ludovic	